AR-Préfecture
095-269500799-20261113-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-11-2026
Publication le : 13-11-2026

N° 2026/43

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Le Président
95 MERY-s/ OISE

DATE DE CONVOCATION : 06/11/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17
PRESENTS : 13
VOTANTS : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**
Le **12 novembre** à 19 heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM./Mmes Pierre-Edouard EON(+1), Président, Estelle PECQUEUX(+1), Catherine GAUTIER, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Frédérique DOHY, Nathalie BARROIS(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Christine JAMET, Gracia VALIENTE DE SANTIS, Karine LAMBERT, Corinne JOURNOT, Céline LABBÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Laurence BARTHELEMI représentée par monsieur le Président, monsieur Marc BOURALY, représenté par madame Estelle PECQUEUX, monsieur Jérôme DURIEUX représenté par madame Nathalie BARROIS.

Absente non représentée : Madame Véronique DOURTRELEAU.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU la délibération n°2026/14 du Conseil d'administration du 28 avril 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 du CCAS ;

CONSIDERANT que des opérations comptables doivent être réalisées afin de faire face à des dépenses liées aux manifestations de fin d'année, au coût du service de portage de repas et à celui du restaurant du Foyer des Aînés, mais également à l'approvisionnement obligatoire pour créances douteuses ;

CONSIDERANT qu'en conséquence une décision modificative d'une valeur totale de 7 100,00 € TTC doit être prise sur la section de fonctionnement par débit du chapitre 65, pour créditer les chapitres 011 et 68 ;

CONSIDERANT que l'écriture comptable s'écrit de la façon suivante :

DEPENSES			
A REAFFECTER		**A PERCEVOIR**	
Chapitre 65 – compte 65134	6 600,00 €	Chapitre 011 – compte 6042	4 525,80 €
Chapitre 65 – compte 65748	500,00 €	Chapitre 011 – compte 6245	100,00 €
		Chapitre 011 – compte 6232	2 278,00 €
		Chapitre 68 – compte 6817	196,20 €
TOTAL	7 100,00 €	TOTAL	7 100,00 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** à **L'UNANIMITE,**

APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 pour un montant total de 7 100,00 €, jointe à la présente délibération et détaillée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 13 novembre 2026

La Secrétaire de séance,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Le Président 95 MERY-s/ OISE

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS

Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Le Président 95 MERY-s/ OISE

Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-11-2026
Publication le : 13-11-2026
AR-Préfecture
095-269500799-20261113-1-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Le Président
95 MERY-S/ OISE

CCAS - BUDGET 2026 *Décision modificative n°1*

Section de fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE		BP 2026	DM 2026	BUDGET + DM 2026	CHAPITRE		BP 2026	DM 2026	BUDGET + DM 2026
1	Résultat N-1 reporté								
011	Charges à caractère général	223 358,32 €	6 903,80 €	230 262,12 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	28 802,32 €		28 802,32 €
012	Charges de personnel et assimilé	300,00 €		300,00 €	70	Produits de services	109 650,00 €		109 650,00 €
65	Autres charges de gestion courante	44 400,00 €	-7 100,00 €	37 300,00 €	74	Dotations, subventions, participations	130 000,00 €		130 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		196,20 €	196,20 €					
022	Dépenses imprévues	0,00 €		0,00 €					
042	Opérations d'ordre (section à section)	394,00 €		394,00 €					
TOTAL		**268 452,32 €**	**0,00 €**	**268 452,32 €**			**268 452,32 €**	**0,00 €**	**268 452,32 €**